

ENGAGEMENTS POUR UNE PROMOTION COORDONNEE DES PROJETS D'INTERET REGIONAL

Dans le but d'assurer la concrétisation des projets qu'elle coordonne, la région propose de simplifier et de régulariser les niveaux d'information auprès des publics cibles, par la mise à disposition de compétences et de supports fédérateurs dédiés à la communication des élus concernés.

RESSOURCES

Pour ce faire, la région s'engage à encadrer la promotion de chaque projet par trois types de soutien:

1. a) Des compétences internes (chefs de projet et assistance en communication) :
adaptation de la stratégie, vulgarisation des documents techniques (rédaction),
suivi presse, organisation et logistique d'événements ;
1. b) Une ligne visuelle faîtière : outils et supports polyvalents
(gabarits de mise en page pour brochures, panneaux, powerpoint, etc.
+ brochures de présentation, panneaux sur les enjeux du développement, visuels, etc.) ;
2. Un soutien financier pour les opérations « formelles » de communication devant être externalisées (impression, logistiques, etc.).

ENGAGEMENTS MUTUELS DES PARTENAIRES

Quelle que soit l'échelle du projet¹, les porteurs de projet pourront emprunter ces ressources. En contrepartie, ils s'engagent à respecter au moins :

- La stratégie de promotion et de valorisation des projets d'intérêt régional ;
- La ligne visuelle régionale sous le chapeau « régionyon » ;
- Le planning des actions de communication de l'ensemble des projets d'intérêt régional (éviter les télescopages) ;
- L'intérêt régional en recherchant les synergies par le partage de supports et autres plateformes.

BUDGET

La région, par le biais du Conseil régional, engage des ressources sur les volets stratégiques et opérationnels des phases officielles de promotion des projets. Les ressources internes à la région et les éléments à externaliser sont décrites dans le tableau ad'hoc. Sur cette base, une enveloppe budgétaire est réservée par la région. Pour tout autre moyen de communication les porteurs de projet assument l'entier des coûts à la production de ressources d'information.

¹ projet d'échelle régionale: PDRN, politiques culturelle, sportive, etc ; projet d'échelle intercommunale: schéma directeur ; projet localisé: site stratégique, patinoire, espace public